



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 11 FEVRIER 2021 à 18H30 Grande salle de la protection civile

En présence de treize bourgeois et quatre non-bourgeois, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée. Celle-ci se déroule dans un climat sanitaire de lutte contre le Covid-19.

Après les salutations d'usages il excuse quelques personnes, rappelle l'ordre du jour.

1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoisiale

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 8 juillet 2020.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Commission bourgeoisiale

- Nomination

Le conseil bourgeoisial propose à l'assemblée de nommer la conseillère Amélie Roduit-Thurre présidente de la commission bourgeoisiale et Mme et MM Carine Bertuchoz, Pascal Delmatti, Bertrand Roduit et François Rossier en qualité de membres.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

3. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recette brutes

- Investissements 2021

Le président Thurre informe l'assemblée que la compétence du conseil bourgeoisial pour engager des dépenses non obligatoires se monte à Fr. 1'235.95. Dès lors, les investissements prévus en 2021 se doivent de faire l'objet d'une acceptation avant l'approbation du budget.

Il s'agit des investissements suivants :

- Place « Les Moilles » pour Fr. 30'000.-
- Place « Des Marbriers » pour Fr. 50'000.-
- Chalet de Scinloz pour Fr. 10'000.-
- Secteur du Poteu pour Fr. 5'000.-

Les bourgeois autorisent à l'unanimité le conseil bourgeoisial à effectuer ces dépenses non-obligatoires.

4. Crédit d'engagement lié aux investissements

- Demande d'un crédit

Le président Thurre informe que pour financer les investissements de la bourgeoisie validés au point précédent, il faudra faire appel à un crédit.

Les bourgeois autorisent à l'unanimité le conseil bourgeoisial à effectuer ce crédit d'engagement.

5. Budget 2021 de la bourgeoisie

- Lecture en commentaires

Le président Thurre commente succinctement le budget 2021 de la bourgeoisie qui est présenté dans le fascicule remis à chacun.

Ce budget présente un excédent de charges de Fr. 57'100.-.

- Adoption

L'assemblée bourgeoisiale adopte le budget 2021 à l'unanimité.

6. Planification financière

- Lecture

La planification 2022-2024 est présentée aux bourgeois. On y trouve une activité importante en lien avec l'aménagement de la place des Moilles.

Un bourgeois demande si une planification à long terme a été effectuée afin de préserver la fortune de la bourgeoisie ? Il lui est répondu par la négative et que le conseil bourgeoisial reste dans l'attente de propositions de la part des bourgeois.

Une citoyenne propose de louer le chalet de Scinlloz pour améliorer les recettes bourgeoisiales. Il lui est répondu qu'étant donné la situation de ce chalet et les normes sécuritaires nécessaires, l'investissement pour une remise en état serait trop onéreux envers le potentiel de location.

Une non-bourgeoisie s'étonne que les manifestations de la Bayardine ne laissent pas plus de recette à la bourgeoisie. Il lui est répondu que les fêtes médiévales n'étaient pas une activité bourgeoisiale mais celle d'une société locale.

7. Divers

Un bourgeois suggère que le four à chaux de la Sarvaz soit entretenu car il est en bon état et mériterait une conservation. Le conseil bourgeoisial prend note de cette remarque et mandatera les travaux publics pour une intervention.

La parole n'étant plus demandée, le président Thurre clos cette assemblée.

Il est 19h10.

BOURGEOISIE

Le Président
Charles-Henri Thurre



Le Secrétaire
Boris Clerc